

Compte-rendu de l'atelier N° 12

Une possibilité de rejouer gagnant ?¹

Intervenants :	<p>Gérard Bouillot actuel secrétaire général de la FEProSoC a été directeur du Centre d'Enseignement Supérieur pour adultes (CESA) à Roux. Il a également exercé la fonction de secrétaire permanent de la Commission de Concertation et du Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale.</p> <p>David Lemaire est directeur de l'Institut Technique Supérieur Cardinal Mercier qui organise le CESS-Projet 9. Cette formation de promotion sociale vise à offrir à des personnes sorties de l'enseignement secondaire sans CESS la possibilité de l'obtenir. Elle se fonde sur le projet personnel motivé des candidats et sur un accompagnement individualisé.</p>
Animatrice :	Christiane Gillet
Secrétaire :	Nathalie Dasnoy

1. Intervention de Gérard Bouillot

1.1. Introduction

L'an dernier, François DUBET nous a démontré que c'était une fiction de croire que l'école - on parle de l'école obligatoire - peut seule réduire l'impact des inégalités sociales sur la réussite scolaire. « Mais il y a des sociétés dans lesquelles les inégalités scolaires sont plus fortes que les inégalités sociales. » C'est le cas de la France, de l'Allemagne et, aussi, de la Belgique. Sans nier que l'on puisse agir sur différents facteurs pour rendre l'école plus équitable, il suggère néanmoins de s'écarter du modèle de l'égalité des chances qui voudrait que tous les élèves quelle que soit leur appartenance sociale aient les mêmes chances de réussite.

Comment ?

¹ Ce compte-rendu est un résumé des interventions et débats de l'atelier réalisé par la ou le secrétaire. Afin de permettre une diffusion rapide, il n'a pas été possible de demander aux intervenants de valider ce texte. Si, malgré le soin apporté à ce travail, des propos ont été mal retranscrits, merci de nous en excuser. Dans la mesure où ils nous ont été communiqués, les supports de présentation ou les textes des intervenants sont également publiés pour compléter ce compte-rendu.

Les propos n'engagent pas le SeGEC.

Le Service d'étude du SeGEC

Il proposait trois pistes :

- Défendre l'égalité des résultats : amener tous les élèves à un niveau scolaire considéré comme le minimum à atteindre ;
- Défendre l'égalité des places contre le principe d'égalité des chances : réduire les inégalités sociales conduira à une réduction des inégalités scolaires ;
- Multiplier les chances : ce qui est insupportable, c'est de considérer que tout se joue à l'école et qu'après c'est terminé ; dans un système qui vous permet de rejouer, on considère que vous avez plus de chances de réussir. N'est-ce pas l'une des fonctions de l'Enseignement de Promotion Sociale (EPS) ?

1.2. L'EPS, une autre chance... mais pas seulement !

Aujourd'hui en Communauté française, près de 20 % des élèves quittent l'enseignement secondaire sans obtenir un certificat d'enseignement secondaire supérieur ! Que leur proposer ? Neuf mois d'attente pour obtenir une allocation de chômage ? Le Plan d'accompagnement des chômeurs (PAC) ? Le revenu minimum d'intégration octroyé par le Centre Public d'Aide Sociale (CPAS) ?

Parce qu'il délivre des certificats et des diplômes dont la plupart sont correspondants à ceux du plein exercice (CEB (certificat d'études de base, CQ (certificat de qualification), CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur), Bachelier, spécialisation, etc.), l'EPS offre une chance de rejouer gagnant !

L'EPS, c'est une autre chance, notamment à travers quelques caractéristiques que je retiens:

- la modularisation qui place l'étudiant dans une dynamique de réussite : l'attestation de réussite lui ouvre l'accès à d'autres,
- la transparence (Capacités Préalables Requises (CPR), programmes, Capacités Terminales dans les Dossiers Pédagogiques accessibles) : cela conduit l'apprenant à être acteur de sa formation,
- la valorisation des acquis : les compétences que l'apprenant possède réellement sont prises en compte dans son parcours qui peut ainsi être raccourci

L'EPS, c'est aussi une possibilité pour des personnes qui ont un emploi ou qui n'ont pas connu de difficultés particulières dans leur parcours scolaire d'acquérir de nouvelles compétences (par exemple en langue), de se spécialiser, de trouver une formation permettant de réorienter sa carrière professionnelle.

L'offre de formation dans l'EPS se déploie dans la perspective d'atteindre deux finalités :

- l'épanouissement individuel : à ne pas oublier ! Participer ainsi à l'émergence d'un monde humain, d'un monde vivable (Dubet), ne pas feindre d'ignorer le savoir-être (Bouchat/Defeyt) ;
- la rencontre des besoins des milieux socioéconomiques et culturels.

Ou de manière plus concrète peut-être en visant ces 4 objectifs de l'Éducation et la Formation Tout au Long de la Vie que mettait en évidence J. Delors dans son rapport à l'UNESCO en 1996 :

- vivre ensemble en développant la connaissance des autres,

- la culture générale et la culture technique articulées à une connaissance de leurs effets sociaux donnent le goût du savoir et permettent d'apprendre tout au long de sa vie,
- acquérir des compétences qui rendent aptes à faire face à de nombreuses situations et qui facilitent le travail en équipe en vue du développement de chaque personne et de la société,
- apprendre à être pour faire preuve d'« une plus grande autonomie de jugement qui va avec le renforcement de la responsabilité personnelle dans la réalisation du destin collectif ».

La manière dont nous pouvons répondre à ces objectifs structure 3 enjeux majeurs actuels de l'EFTLV et donc de l'EPS toujours selon J. Delors :

1. Employabilité et recrutabilité

Si l'EPS est responsable, vis-à-vis des individus, de leur permettre d'avoir les capacités leur octroyant une employabilité interne et si l'individu est responsable de s'y engager, alors, de façon première, l'État est responsable de fournir les moyens humains et financiers nécessaires et les entreprises sont d'abord responsables de conduire une politique de recrutabilité non discriminante, non sursélectionnée et de permettre le droit effectif à la formation technique et générale en ce compris la culture sociale de défense des droits liés à l'emploi convenable.

2. Construire des compétences techniques et des compétences de citoyenneté économique et sociale

L'EPS doit « re-liaison » dans une tension constructive et réflexive, l'apprentissage des compétences techniques et des compétences de citoyenneté économique et sociale. Elle doit également se poser comme acteur résolu contre les formes d'adéquationnisme restreint, c'est-à-dire celui qui limite le savoir à sa fonction de création d'un profit peu soucieux du développement humain global.

3. Lutter contre les inégalités de départ, le déclassement et pour la mobilité collective des personnes

L'EPS et aussi l'EFTLV doivent avoir les moyens pour lutter contre les inégalités de départ, le déclassement et pour construire la mobilité individuelle, mais aussi collective des personnes.

Comment améliorer la situation ?

- Mieux informer les acteurs de l'enseignement (directions, enseignants, parents, élèves) et des Centres psycho-médico-sociaux (CPMS) des possibilités qu'offre l'EPS : réduire le temps de rupture entre l'abandon de l'enseignement obligatoire et la reprise d'une formation qui tient compte des acquis antérieurs.

- Mieux informer l'opinion publique des possibilités qu'offre l'EPS : faciliter l'accès à des formations complémentaires qui ouvrent la voie à une mobilité professionnelle verticale ou horizontale.
- Renforcer l'orientation :
 - Rendre obligatoire le passage par une étape d'orientation.
 - Proposer plusieurs candidats (au patron) et plusieurs lieux de stage (au candidat apprenant).
 - Prévoir des stages de préformation, d'acculturation... avant le choix définitif.
 - Prévoir une période de réflexion, pour le candidat apprenant comme pour le patron, avant de conclure un contrat de formation.
- Renforcer l'encadrement:
 - Renforcer l'encadrement en début de formation.
 - Imposer un quota maximum de stagiaires dans les entreprises (en fonction du nombre de travailleurs qui assurent l'accompagnement de ces stagiaires).
 - Prévoir une intervention rapide dès qu'une ou deux absences sont constatées... et, d'une manière générale, prévoir des démarches de remédiation. (T.-M. Bouchat et P. Defeyt in « La formation en Wallonie : un nécessaire recentrage de la politique régionale », Rapport remis à M. Arena, Ministre du Gouvernement wallon ayant la formation dans ses compétences, 2006)

J'ajouterais : « *si pas de travail social, sans demande* » de même « *pas de projet de formation sans un choix conscient d'une activité professionnelle, d'une formation en rapport avec celle-ci* » ! D'où la question : comment développer cette prise de conscience débouchant sur un choix conscient, cette conscientisation passant sans doute aussi par un positionnement citoyen dans la société.

1.3. Conclusion

L'enseignement en général, en ce compris l'EPS, n'est pas seulement un lieu d'acquisition de compétences, mais aussi un lieu d'émancipation individuelle et collective !

Selon F. Dubet, ce que l'école « pourrait produire, c'est un monde humain, un monde vivable ».

Puissions-nous ne pas l'ignorer !

N.B. En fonction de ces balises, dans ma « bonne école »,

- quelles formations vais-je organiser ?
- quels publics vais-je viser ?
- Sur base de quels critères opérer ces choix ?

2. Intervention de David Lemaire

Voir PowerPoint en annexe sur le site.

3. Temps de questions-réponses

Voici les principaux éléments soulignés lors du temps de questions-réponses :

- l'exemple du CESS tel que présenté par David Lemaire est très intéressant, mais ce type de projet demande beaucoup de moyens : il faudrait penser à une mutualisation de ces moyens.
- rejouer gagnant c'est toucher un public qui a besoin d'accompagnement renforcé et actuellement les dotations sont insuffisantes. Il est difficile d'accepter pour un gestionnaire de voir se côtoyer une classe de 35-40 élèves et à côté, une petite dizaine.
- pour les moyens, dans l'exemple cité, la solidarité entre établissements a joué.
- d'un point de vue institutionnel, l'atout de la promotion sociale est de pouvoir rejouer « autrement », dans son organisation et par des partenariats, et cela en essayant de créer un espace propice au développement du projet personnel. Il est important de réinterroger son dispositif d'établissement.
- il faut arriver à développer une qualité d'accompagnement permettant de sortir du cercle de l'échec et cela exige un encadrement psychologique, sociologique au-delà de la scolarité. Il est essentiel de pouvoir orienter ou collaborer avec d'autres partenaires : d'où la nécessité pour les enseignants de poser un regard neuf sur l'élève et qu'un pan du problème soit pris en charge par des professionnels (exemple : CPMS).
- Il faut une cohérence du système et l'équipement « logistique » suffisant pour rejouer gagnant.

Tous ces éléments sont porteurs de réussite et permettront un investissement supérieur de tous les acteurs afin de « **rejouer autrement** ».